

N°2023/18

Nouméa, le 10 février 2023

RENTRÉE SCOLAIRE 2023 DANS LES 47 ÉCOLES PUBLIQUES DE NOUMÉA



Pour cette rentrée 2023, la ville de Nouméa accueillera 7 907 écoliers dans les 368 classes de ses 47 écoles maternelles et élémentaires publiques.

La Ville accompagne les écoliers avant, pendant et après le temps scolaire, avec le soutien de la caisse des écoles. Elle est aussi responsable de la construction, de l'entretien et de l'équipement des écoles publiques (meubler, fournitures, matériels scolaires et informatique). En tout, c'est 1,8 milliard de francs qui est consacré chaque année, par la ville, au budget des écoles.

Chaque année, la ville de Nouméa améliore les conditions d'accueil, de sécurité et d'enseignement dans ses écoles. Elle met en place de nouveaux dispositifs et développe les animations et les services existants.

Cet été, 140 millions de francs de travaux ont été engagés afin, notamment, d'améliorer le confort thermique dans les classes, d'installer des climatiseurs comme dans l'école Paul-Boyer (Faubourg-Blanchot), de poser des panneaux photovoltaïques aux Capucines (Vallée-des-Colons), à Fernande-Leriché (Anse-Vata), au Petit Poucet (Vallée-du-Tir) ou encore à Maurice-Fonrobert (Kaméré). Rénovations électriques, réfection de clôtures ou de revêtements de sol, amélioration du confort thermique des locaux ainsi que des travaux de peinture ont aussi été au programme dans plus de la moitié des établissements de la commune.

Des moyens humains et financiers sont également mobilisés. 45 millions de francs sont consacrés aux fournitures scolaires, aux livres, à l'hygiène et l'entretien mais aussi au matériel de sport. Plus de 55 millions de francs sont également dédiés à l'Opération de Développement d'Internet, pour permettre la prise en charge d'outils numériques dans les écoles publiques, en partenariat avec la province Sud.

171 agents municipaux (en complément du personnel de la caisse des écoles) sont affectés au service de cantine, à l'assistance en classe et à l'entretien des locaux.

Par ailleurs, la ville de Nouméa apporte une aide financière au fonctionnement des écoles privées.

L'ÉCOLE À NOUMÉA EN CHIFFRES

- **7 907** écoliers
- **47** écoles publiques, dont 11 prioritaires (plus de 45 % de boursiers)
- **368** classes ouvertes dont **10 CLIS** (classes pour l'inclusion scolaire accueillant des enfants en situation de handicap)

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

- La Ville poursuit en 2023 ses opérations citoyennes à l'école : jardins potagers, visite de la mairie ou de la pépinière municipale, expositions dans l'Art-bus, visites et activités dans les musées de la Ville et de la Seconde Guerre mondiale, éducation à la sécurité routière, découverte des écosystèmes nouméens à la maison de la Biodiversité...
- Cette année, les conseillers municipaux juniors élus en 2022 pour un mandat de deux ans mèneront à bien leurs projets au profit du mieux-vivre dans les écoles : distribution de jeux, sensibilisation au goûter équilibré, défense de la cause animale, création d'un jeu-vidéo en faveur de l'égalité filles-garçons, plantations...
- La ville de Nouméa, dans le cadre du contrat d'agglomération finance l'accompagnement à la scolarité. Il s'agit de proposer aux élèves les plus fragiles des conditions de réussite scolaire par des activités d'éveil culturel, artistique, sportif et environnemental. Cette action concernera, en 2023, environ 200 élèves du CP au CM2 dans dix écoles : Guy-Champmoreau, Antoinette-Charbonneaux, Amélie-Cosnier, Edmond-Desbrosse, Maurice-Fonrobert, Gustave-Lods, Adrienne-Lomont, Albert-Perraud, Daniel-Talon et le groupe scolaire Noël-Mouchet.

CANTINE ET GARDERIE : INSCRIPTION À LA CAISSE DES ÉCOLES

La caisse des écoles est un établissement public communal. Sa mission est de faciliter la fréquentation scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques, en proposant un service de cantine et de garderie périscolaire.

Ainsi, elle organise et gère, dans les 47 écoles maternelles et élémentaires publiques de Nouméa : **les cantines et les garderies** périscolaires.

Depuis 2022, la facturation de la cantine et de la garderie est réalisée après service fait. Les tarifs mensuels par enfant sont fixés par avance et correspondent au nombre de jours de service de cantine et de garderie prévu chaque mois. Tout mois commencé est dû en totalité, quel que soit le nombre de jours de cantine ou de garderie consommé.

LA CANTINE

La caisse des écoles de la Ville de Nouméa propose dans chaque école un service de cantine quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Environ **80% des élèves des écoles publiques de Nouméa déjeunent dans une des 46 cantines des écoles publiques de Nouméa.**

Plus de 6 600 repas sont servis chaque jour, soit plus de 900 000 repas par an.

Les **479 agents**, intervenant sur le temps périscolaire, suivent régulièrement les formations pour garantir l'hygiène des repas, la sécurité des enfants et animer les temps de cantine et périscolaires.

Des animations sont proposées durant le temps de cantine (jeux, activités manuelles et physiques...)

Tarifs de février à décembre 2023 :

- février : 10 000 F
- mars : 18 000 F
- avril : 8 000 F
- mai : 13 000 F
- juin : 10 000 F
- juillet : 16 000 F
- août : 10 000 F
- septembre : 17 000 F
- octobre : 10 000 F
- novembre : 17 000 F
- décembre : 9 000 F

Pour les enfants bénéficiant de l'aide partielle de la Cafat, accordée par le Fonds d'action sanitaire sociale et familiale, les parents doivent s'acquitter du complément des tarifs.

Pour les enfants en situation de handicap ou bénéficiant d'un panier repas une réduction de 50 % est appliquée sur les tarifs. Les enfants autorisés à consommer un panier repas suite à la mise en place d'un Projet d'accueil individualisé (PAI) bénéficient également d'une réduction de 50 %.

Pour les enfants boursiers de la province Sud, une participation à hauteur de 100 F par repas est demandée aux parents.

Tarifs pour les boursiers de la province Sud :

- février : 1 000 F
- mars : 1 800 F
- avril : 800 F
- mai : 1 300 F
- juin : 1 000 F
- juillet : 1 600 F
- août : 1 000 F
- septembre : 1 700 F
- octobre : 1 000 F
- novembre : 1 700 F
- décembre : 900 F

LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Pour faciliter la vie des familles, la caisse des écoles propose un service de garderie dans les écoles maternelles et élémentaires, en dehors des horaires de classe, sous réserve d'un minimum de 20 enfants inscrits. Ce service permet aux parents de déposer leurs enfants avant l'ouverture de l'école et de les récupérer après les heures de classe.

- **150 surveillants périscolaires** veillent au bon déroulement de ce service.
- **Environ 3 300** enfants en bénéficient.

Les horaires de garderie sont adaptés aux horaires des écoles :

- le matin : de 6h45 jusqu'au début des cours
- le soir : de la fin des cours jusqu'à 17h30
- le mercredi : de la fin de cours jusqu'à 11h45

Tarifs de février à décembre 2023 :

- février : 4 800 F
- mars : 8 400 F
- avril : 3 600 F
- mai : 6 800 F
- juin : 4 400 F
- juillet : 7 600 F
- août : 4 800 F
- septembre : 8 000 F
- octobre : 4 800 F
- novembre : 7 600 F
- décembre : 4 400 F

INFORMATIONS PRATIQUES

La caisse des écoles est située au 33, avenue Bonaparte à Rivière-Salée.

Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 15h30.

Tél. : 27 07 85

Mél. : caissedesecoles@ville-noumea.nc